



Jette, le 5 juin 2020

Chers Parents,
Chers Élèves,

Par la présente, nous tenons à vous communiquer la manière dont vous serez informés des résultats des délibérations de fin d'année.

Tous les parents dont les enfants recevront une attestation de passage dans l'année supérieure sans restriction recevront le bulletin et l'avis du conseil de classe par courriel, le jeudi 25.06.2020 au plus tard ; nous attirons votre attention sur le fait que ce mail proviendra d'une adresse « bulmail@pythomium.net » et qu'il pourrait aller se loger dans les « courriers indésirables ».

Les parents dont les jeunes devraient être réorientés ou devraient redoubler seront avertis par téléphone le mercredi 24.06.2020 ou le jeudi 25.06.2020 ; il en ira de même pour les élèves de 1^{ère} à qui une option blanche sera proposée et aux élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années qui devront présenter une seconde session.

Lors de cet entretien téléphonique, un rendez-vous sera fixé pour remettre le bulletin en présentiel au responsable légal. Ces rencontres se dérouleront selon l'horaire suivant :

- Pour les élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} années, le jeudi 25.06.2020 entre 9h00 et 12h00 ;
- Pour les élèves de 1^{ère} et de 3^{ème} années, le jeudi 25.06.2020 entre 14h00 et 17h00 ;
- Pour les élèves de 2^{ème} et de 6^{ème} années, le vendredi 26.06.2020 entre 9h00 et 12h00.

Nous devons encore vous signaler que contrairement aux années précédentes, les parents n'auront pas la possibilité de rencontrer les professeurs des branches dans lesquelles leur enfant rencontre des difficultés. Nous ne pourrions malheureusement pas organiser de proclamation pour les élèves de rhéto.

Les modalités pratiques de la remise des travaux de vacances, de la passation des examens de passage (uniquement pour les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années) et de la défense orale des travaux de vacances vous seront communiquées dans le bulletin via l'avis du conseil de classe.

Nous pouvons déjà vous annoncer que les résultats de la seconde session seront quant à eux communiqués aux parents ou aux élèves majeurs, le mardi 1^{er} septembre à 11h30.

La procédure complète pour le dépôt d'un recours a été détaillée dans notre communication du 25.05.2020 ; elle reste consultable sur le site Internet de l'école à l'adresse URL : <https://www.sacre-coeur-jette.be/secondaire/>

Veuillez croire, chers Parents, chers Élèves, à notre entier dévouement.

K. Lucas
Directrice

D. Santy
Directeur adjoint